

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706080-DE
Date de signature : 06/07/2011
Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

80

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTYERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

**Membres absents** : M. MAGLICA - M. DUPIRE - M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

## OBJET

### DE LA DELIBERATION

**Personnel municipal - Mutualisation des services Emploi - Insertion - Economie sociale et solidaire de la Ville de Dijon et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Convention de mise à disposition réciproque de personnel**

M. MILLOT au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans un souci de meilleure organisation et de bonne gestion des deniers publics, la Ville de Dijon et le Grand Dijon ont souhaité engager une démarche de mutualisation de leurs services Emploi - Insertion - Economie sociale et solidaire, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre au niveau des Directions Générales des Services ainsi que des services des ressources humaines, de l'urbanisme, et des systèmes d'information et des télécommunications.

Cette évolution s'inscrit dans un double cadre :

- le travail conduit au titre du reconventionnement de la Maison de l'Emploi et de la Formation pour la période 2011-2014 a déjà permis de revoir l'offre de service à développer sur l'agglomération dans les domaines de l'emploi et de l'insertion.

- depuis 2008, le Grand Dijon, via la mission emploi-insertion, assure déjà un certain nombre de missions en appui de la Ville de Dijon sur les axes suivants :

- suivi et négociation de l'offre de service de la Maison de l'Emploi et de la Formation (dont le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et de la Mission Locale,

- suivi des clauses d'insertion,

- suivi et négociation de l'offre de service assurée par les points relais de la Maison de l'Emploi et de la Formation,

- suivi et mise en œuvre d'actions territoriales,

- négociation du partenariat avec Pôle Emploi et les services de l'Etat (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi et Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Il est ainsi attendu de cette mutualisation :

- une meilleure cohérence et convergence des politiques Emploi - Insertion - Economie sociale et solidaire ;

- une plus grande lisibilité auprès des partenaires des démarches engagées par le Grand Dijon et la Ville de Dijon ;

- une efficacité renforcée des travaux engagés sur le suivi et l'adaptation de l'offre de service emploi - insertion notamment au regard des évolutions institutionnelles récurrentes (soutien de l'Etat, positionnement de Pôle Emploi).

Afin de lui donner un cadre juridique, il convient de la formaliser sous la forme d'une convention de mise à disposition réciproque de personnel. Le projet de convention est annexé au rapport. Il statue notamment sur les modalités de prise en charge financière des emplois concernés par cette mutualisation.

Il est précisé que ce dossier a été soumis pour avis préalable aux comités techniques paritaires de la Ville de Dijon et du Grand Dijon.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la mutualisation des services Emploi - Insertion - Economie sociale et solidaire de la Ville de Dijon et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**